



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 06 JUILLET 2016

Délibération N° B 16/065

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE

P09RD40H047 – NEUVES-MAISONS - Val de Fer - Projet touristique - M

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune de Neuves-Maisons, pour une intervention de l'établissement, à titre dérogatoire, dans le cadre de la requalification du site du Val de Fer sis sur son territoire communal, en vue de son développement touristique,

Sur proposition du Président,

- prend acte de l'engagement d'une mission de maîtrise d'œuvre et des diagnostics techniques préalables à des travaux permettant la réhabilitation et le pré-aménagement du Zublin et de ses abords sur le site du Val de Fer à Neuves-Maisons; le montant prévisionnel de l'opération est de 250 000 € TTC, pris en charge à 80% par l'EPFL et 20% par la commune de Neuves-Maisons.
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Neuves-Maisons, la convention de maîtrise d'œuvre annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE
LE 18 JUIL. 2016

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes

Dominique BEMER

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER